

A LA DORETTE

Société à responsabilité limitée
Capital 5 000,00€
5, Rue des Hortensisas
14 800 TOUQUES
750 187 478 RCS LISIEUX

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,
Le DOUZE JUILLET
A 10 heures
Au siège social de la société ci-après nommée,**

Les associés de la société A LA DORETTE, s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la société.

Présidence :
L'assemblée est présidée par Monsieur Jérôme PEUSET en sa qualité de gérant.

OBJET DE L'ASSEMBLÉE :

Constatation du décès de Madame Arlette CANTREL épouse PEUSET, associé de la société, et transmission de ses parts sociales à ses héritiers.

RAPPEL DES FAITS :

Le président rappelle à l'assemblée que :

Madame Arlette Jacqueline Alice **CANTREL**, en son vivant retraitée, épouse de Monsieur Jean-Claude Paul Roland **PEUSET**, demeurant à TOUQUES (14800) 5 rue des Hortensias.
Née à DIVES-SUR-MER (14160), le 25 février 1951.

Mariée à la mairie de DIVES-SUR-MER (14160) le 27 février 1971 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Associée de la société est décédée à CAEN (14000) (FRANCE), le 19 janvier 2025.

Au jour de son décès, elle détenait 245 parts sociales, numérotées de 256 à 500.

Conformément aux statuts de la société, la transmission des parts sociales par décès est soumise à agrément des associés conformément à l'article 11 des statuts.

DÉCISION :

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale :

1. Prend acte du décès de Madame Arlette PEUSET en date du 19 janvier 2025.

SP Je

2. Prend acte de la dévolution successorale suivante :

EXPOSE

PERSONNE DECEDEE

Madame Arlette Jacqueline Alice **CANTREL**, en son vivant retraitée, épouse de Monsieur Jean-Claude Paul Roland **PEUSET**, demeurant à TOUQUES (14800) 5 rue des Hortensias.

Née à DIVES-SUR-MER (14160), le 25 février 1951.

Mariée à la mairie de DIVES-SUR-MER (14160) le 27 février 1971 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à CAEN (14000) (FRANCE), le 19 janvier 2025.

Donation entre époux

Aux termes d'un acte reçu par Maître la SCP "Pierre OSMOND, Bernard OLIVIER et Maurice PERLEMONE, notaire à DEAUVILLE, le 7 décembre 1982, et conformément aux dispositions de l'article 1094-1 du Code civil, Madame Arlette CANTREL a fait donation au profit de son conjoint, qui a accepté, de tout ou partie de l'une des quotités disponibles qui seront permises entre époux par la législation en vigueur au jour du décès, soit de la pleine propriété de la quotité disponible ordinaire, soit d'un quart en pleine propriété et de trois quarts en usufruit, soit de l'usufruit, de tous les biens composant sa succession, le tout à son choix exclusif.

DEVOLUTION SUCCESSORALE

La dévolution successorale s'établit comme suit :

Conjoint survivant

Monsieur Jean-Claude Paul Roland **PEUSET**, retraité, demeurant à TOUQUES (14800) 5 rue des Hortensias.

Né à BONNEVILLE-SUR-TOUQUES (14800) le 5 août 1951.

Veuf de Madame Arlette Jacqueline Alice **CANTREL**.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Commun en biens ainsi qu'il est indiqué ci-dessus.

Bénéficiaire légal, à son choix exclusif, en vertu de l'article 757 du Code civil, de l'usufruit de l'universalité des biens et droits mobiliers et immobiliers existants au jour de l'ouverture de la succession ou du quart en toute propriété de l'universalité des biens déterminés conformément aux règles de l'article 758-5 dudit Code.

Donataire en vertu de l'acte sus-énoncé.

Héritier

Monsieur Jérôme Jean-Claude René Léopold **PEUSET**, restaurateur, époux de Madame Aurélie Christiane Géraldine **VAUQUELIN**, demeurant à BRANVILLE (14430) 109 impasse des peupliers.

Né à TROUVILLE-SUR-MER (14360) le 12 août 1971.

Marié à la mairie de BRANVILLE (14430) le 8 octobre 2022 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Olivier VARIN, notaire à LISIEUX (14100), le 21 septembre 2022.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

SP d c

Son fils.

Son enfant est né de son union avec son conjoint survivant.

Habile à se dire et porter héritier pour le tout, sauf à tenir compte des droits du conjoint survivant.

Ainsi que ces faits sont constatés aux termes d'un acte de notoriété dressé par Maître Jessie BISSON notaire à Lisieux le 04 mars 2025.

3. Décide de reconnaître la transmission des parts sociales numérotées de 256 à 500, au profit des héritiers précités, savoir :

Monsieur Jean-Claude PEUSET à concurrence d' $\frac{1}{4}$ en pleine propriété et $\frac{3}{4}$ en usufruit.

Monsieur Jérôme PEUSET, à concurrence de $\frac{3}{4}$ en nue propriété.

4. Le gérant seul associé donne son agrément à ladite transmission.

Le capital social est désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à la somme de CINQ MILLE EUROS (5000,00€) divisé en 500 parts de DIX EUROS (10,00€) chacune souscrites en totalité et numérotées de 1 à 500

Suite au décès de Madame Arlette PEUSET les 245 parts numérotées de 256 à 500 restent en indivision et démembrées à savoir :

Monsieur Jean-Claude PEUSET à concurrence d' $\frac{1}{4}$ en pleine propriété et $\frac{3}{4}$ en usufruit.

Monsieur Jérôme PEUSET, à concurrence de $\frac{3}{4}$ en nue propriété.

ci.....245 Parts en
indivision

- Les parts numérotées de 1 à 255 appartiennent à Monsieur Jérôme PEUSET en pleine propriété

- Ci.....255 en pleine
propriété

-

TOTAL des parts 500 parts

Fait à Bonnebosq

Le 12 juillet 2025

